

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Emile GIOVANNESCHI, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT.

Absents excusés : Gilles GANTELME.

1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2016

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur sont colauréats et chefs de file de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ». Ce dispositif permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Etat. Dans ce cadre, le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur ont programmé une série d'actions dont l'une, ouverte aux 60 communes du territoire est de soutenir l'acquisition de véhicules propres à hauteur de 9 000 € et dans la limite de 80% de subvention. Le Maire propose au conseil d'acquérir un véhicule utilitaire électrique léger et sa borne dédiée pour l'entretien du village et de ses abords et de solliciter les financements correspondants.

Adopté à l'unanimité

3 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Maire explique au conseil qu'il y a des produits irrécouvrables sur le budget communal et sur le budget eau et assainissement. La liste est dressée et certifiée par Monsieur Régis JOUVE, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur de ces produits pour un montant de 3129,74 euros sur le budget communal (il s'agit principalement des arriérés de loyer de l'année 2010 de Messieurs IEMOLO et VANDENMESSINCK) et de 233,40 euros sur le budget eau et assainissement (Redevances eau et assainissement correspondantes). Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le maire propose de les admettre en non-valeur.

Adopté à l'unanimité

4 – DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Département des Alpes-Maritimes reconduit l'aide à hauteur de 70% du montant total du coût du déneigement des voies communales. Le Maire donne connaissance des prestations effectuées par l'entreprise DEGIOANNI dans le cadre du marché à bon de commande 2013/2016 pour la saison 2015/2016 pour un montant total de 13 319,90 € TTC. Il propose à l'assemblée de solliciter l'octroi de la subvention correspondante.

Adopté à l'unanimité

5 – DISPOSITIF D'OBSERVATION DE LA COLONIE DE PETITS RHINOLOPHES DE L'EGLISE ND DE LA NATIVITE

L'Eglise paroissiale d'Entraunes, ND de la Nativité, abrite chaque été une colonie d'une centaine d'individus de petits rhinolophes (espèce protégée de chauve-souris). Dans le cadre de financements Natura 2000, la Communauté de Communes Alpes d'Azur propose d'installer un dispositif d'observation de cette colonie dont les images pourront être diffusées en direct au point d'information tourisme au RDC de la Mairie pendant la période estivale. Le Maire présente

le projet de convention de partenariat de mise à disposition du dispositif d'observation avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur et propose au conseil, afin de bénéficier de ces installations, de l'autoriser à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

6 – CONTRAT NATURA 2000 – REOUVERTURE DE MILIEU – GRAND PLATEAU D'ESTENC

Le Maire présente le projet de réouverture de milieu du grand plateau d'Estenc (Parcelle cadastrale B006) sur une superficie de 11 000 m². Site anciennement fauché, puis longtemps pâturé, il est aujourd'hui à l'abandon et nécessite des travaux d'abattage de mélèzes et de débroussaillage afin de favoriser les espèces liées aux milieux ouverts et de le remettre en pâture. Le projet comprend une première phase de travaux de réouverture, un entretien annuel et la mise en place d'une signalétique d'interprétation et de sensibilisation des visiteurs du site pour un montant total estimé à 11 650 € HT. Le Maire informe que ce projet étant situé dans le site Natura 2000 des « Entraunes », il pourrait faire l'objet de financements de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 80%. Il propose au conseil de faire les demandes de subvention correspondantes.

Adopté à l'unanimité

7 – AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DE LA BLACHE

Dans le cadre de la réalisation de la centrale hydroélectrique de la Blache, la société CH HYDRO doit procéder au défrichement de parcelles communales. Préalablement, le Maire propose d'autoriser la société CH HYDRO à déposer une demande de défrichement des parcelles F261, F262, F263, F268, F118 et F119 pour instruction par les services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

8 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La décision modificative n°1 au budget eau et assainissement concerne la section de fonctionnement en dépenses. Sans augmentation de budget, il s'agit de virer des crédits de compte à compte.

Adopté à l'unanimité

9 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

La décision modificative n°1 au budget général concerne la section de fonctionnement et la section d'investissement. Sans augmentation de budget, il s'agit de virer des crédits de compte à compte en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité

10 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Le Maire informe le conseil que la Commune est concernée en 2017 par le recensement de la population et qu'elle doit prendre en charge en lien avec l'INSEE son organisation. Il convient à ce titre de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et un agent recenseur. Il propose de désigner comme coordonnateur et agent recenseur Madame Mathilde PANNETTON.

Adopté à l'unanimité

11 – BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Le Maire communique au conseil la liste des biens présumés vacants et sans maître de la commune. Il propose d'initier la procédure permettant à la commune d'en devenir propriétaire en priorisant les biens dont le dernier propriétaire connu est décédé depuis plus de 30 ans. Dans un premier temps, la liste de ces biens sera affichée et les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sont invitées à se présenter en Mairie.

12 – EAU POTABLE

L'agence régionale de la santé (ARS) est venue vérifier la conformité des installations d'alimentation en eau potable d'Estenc suite à la suppression du captage de la Coquille. Elle a également visité tous les points de captages de la commune. Suite à cette visite de terrain, l'ARS doit rendre un rapport de préconisations sur les travaux à engager en priorité. Dans l'attente de ce rapport, les dossiers en cours concernant les unités de traitement sur Estenc et le village sont suspendus.

13 – CIMETIERE D'ESTENC

Suite à la demande de plusieurs familles de nouvelles concessions, il est nécessaire de régulariser le foncier sur la totalité du cimetière d'Estenc et de créer une fosse commune. Les tarifs applicables au cimetière du village s'appliqueront au cimetière d'Estenc.

14 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement du point d'information Mairie-Parc national ont pu être achevés pour l'ouverture au 1^{er} juillet.
- La troisième tranche de travaux sur les aménagements été-hiver de l'espace nordique d'Estenc a débuté au printemps : restructuration de sentiers, pose de bancs et de signalétique. Elle sera finalisée en septembre par le remplacement de passerelles vétustes. La quatrième et dernière tranche de travaux sur l'aménagement de la Source du Var débutera à l'automne.
- Suite au départ du boulanger, le Four communal a été repeint afin de pouvoir être utilisé comme local commercial pour la vente de produits locaux en saison estivale.
- Un miroir sécurisant la visibilité sur la route de la Chenebière a été posé.

15 – QUESTIONS DIVERSES

- Le programme d'animations estivales proposé cet été au village a réuni un peu plus de 1100 personnes (dont 450 pour le festival « Entraunes fait son cirque ») et le point d'information Mairie-PNM a accueilli plus de 2300 visiteurs.
- La commune est tenue réglementairement d'établir un agenda de travaux de mise en conformité des locaux et sites communaux avec les normes d'accessibilités aux handicapés. Le bureau d'étude GINGER, retenu par la Communauté de Communes Alpes d'Azur, est venu sur site afin de réaliser une première phase de diagnostic de l'ensemble des sites communaux concernés par cet agenda.
- Le 2 septembre aura lieu à Entraunes le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Des Entraunes » suivi d'une réunion avec les services de la Préfecture relative à l'obligation pour la commune de mettre en œuvre son plan Communal de Sauvegarde.

La séance est levée à 00h20.